

# Espace Naturel Sensible du Calem



La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est portée en Haute-Garonne par le Conseil départemental. Les ENS sont définis comme « *des sites naturels fragiles voir menacés, qui présentent un intérêt écologique fort devant être préservé et qui constituent des lieux de découverte de la biodiversité.* »

Le premier ENS du département a été labellisé en 2016, en forêt de Buzet, au nord de Toulouse. Le site du Calem l'a été le 23 janvier 2018. Il est d'initiative territoriale, porté conjointement par les deux communes d'Arguenos et de Moncaup ; la superficie référente est de 102 hectares, partagés équitablement entre les deux villages.

Le Mont Calem, ce nom figure sur les cartes, est un relief emblématique du Val de Thou, spécifique par sa végétation herbacée et buissonnante due à des sols acides développés sur la lherzolite, roche d'origine magmatique, qui se retrouve sur peu de sites dans les Pyrénées. Le Calem faisait l'objet de brulis fréquents dans le cadre des usages agro-pastoraux. Cette pratique est aujourd'hui très règlementée et encadrée, le dernier brulis date de 2014 .

Le projet ENS Mont Calem vise à ancrer un pastoralisme renforcé, développer des pratiques de tourisme durable et informer sur l'importance de la biodiversité locale. Le Calem est par ailleurs reconnu comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et identifié à l'inventaire départemental des zones humides. Un autre enjeu de cette gestion renouvelé du site est de réguler la poussée importante des pins sylvestres sur le versant moncaupois.

Depuis Moncaup, le Plan de Calem, à 800 m d'altitude est accessible en randonnée pédestre après 1h de marche.

en savoir plus sur les ENS : <https://www.haute-garonne.fr/service/les-espaces-naturels-sensibles-ens>